

Saint-Denis, 5 juillet 2024

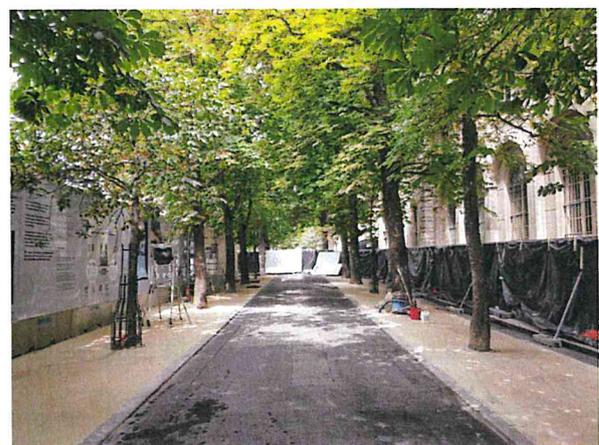
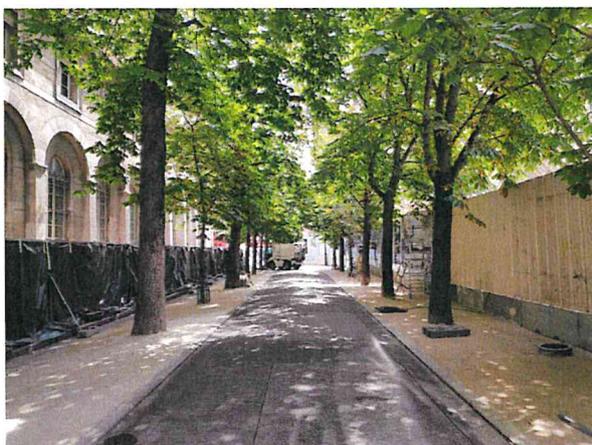
Avis sanitaire relatif à l'élargissement du corridor accessible au public entre l'Hôtel-Dieu et le chantier de la cathédrale Notre-Dame

Depuis l'incendie qui a touché la cathédrale Notre-Dame de Paris en avril 2019, le parvis et les abords de la cathédrale font l'objet d'une surveillance continue de la concentration de poussières de plomb.

Le corridor Hôtel-Dieu est situé au nord du parvis de la cathédrale (voir annexe 1). Ce passage étroit a été rouvert au public en 2019 quelques mois après l'incendie. Il s'agit aujourd'hui de réduire l'emprise du chantier de la cathédrale afin d'élargir le corridor existant et de faciliter les déplacements piétons sur ce secteur, notamment entre le parvis de la cathédrale et la rue d'Arcole. L'espace qui sera rouvert au public constitue l'ancienne allée piétonne au nord de la rue du Parvis. Il a servi de zone de stockage de matériaux au cours du chantier de reconstruction de la cathédrale.

L'objectif est donc de poursuivre la réouverture progressive des abords du parvis, après celle de l'îlot Charlemagne le 10 juillet 2022¹ et celle du Pont au Double / Promenade Maurice Carême en septembre 2022².

La palissade chantier a été décalée vers le Sud, permettant la libération de l'allée arborée. Un revêtement stabilisé a été mis en place au pied des arbres existants dans le courant de la semaine du 24 juin 2024, et des nettoyages réguliers ont eu lieu sur le cheminement bitumé.



Vue vers l'Est (à g.) et vers l'Ouest (à dr.) de la zone à rouvrir au public

¹ Voir [avis ARS du 8 juillet 2022](#)

² Voir [avis ARS du 1^{er} septembre 2022](#)

Cette nouvelle zone rendue au public est susceptible d'accueillir une forte fréquentation, avec longue durée de stationnement des visiteurs, notamment eu égard aux panneaux d'exposition positionnés sur la palissade chantier.

Aussi, préalablement à sa réouverture, les opérations suivantes ont été menées :

- nettoyages multiples et poussés des surfaces sur sol dur bitumé (juin et début juillet 2024) ;
- excavation et envoi hors site des anciennes terres en pied d'arbres ;
- pose d'un revêtement stabilisé neuf sur toute la longueur de l'allée piétonne, de chaque côté du cheminement bitumé.

Suite à ces opérations, une campagne de prélèvements et d'analyses sur les poussières a été réalisée le 1^{er} juillet 2024, conjointement par le laboratoire ITGA et le Laboratoire central de la préfecture de police (LCPD).

- analyses des poussières sur le sol bitumé sur 6 points de prélèvement (tests lingettes, concentrations en plomb comprises entre 25 et 295 $\mu\text{g}/\text{m}^2$). La cartographie et les résultats sont présentés ci-après et détaillés en annexe 2.

De plus, deux campagnes de prélèvements et d'analyses des terres des pieds d'arbres (concentrations en plomb comprises entre 43 et 223 mg/kg) ont été menées les 7 juillet 2022 et 19 mars 2024. Les résultats détaillés et la cartographie figurent en annexe 3.

Résultats de la campagne de mesures réalisée par ITGA (rapport NDP-1134 du 04/07/2024)

Toutes les mesures effectuées sont très inférieures à 5 000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$, valeur utilisée par l'ARS comme point de repère dans les espaces extérieurs pour orienter les actions, en l'absence de norme établie³.

La concentration en plomb la plus élevée a été relevée sur le point n°6 : P6 = 295 $\mu\text{g}/\text{m}^2$.

La moyenne des mesures pour les prélèvements est de 105 $\mu\text{g}/\text{m}^2$.

Résultats de la campagne de mesures réalisée par le LCPD (rapport 24/6470/RG1 du 01/07/2024)

Toutes les mesures effectuées sont très inférieures à 5 000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$.

La concentration en plomb la plus élevée a été relevée sur le point n°5 : P5 = 280 $\mu\text{g}/\text{m}^2$.

La moyenne des mesures pour les prélèvements est de 82 $\mu\text{g}/\text{m}^2$.

³ Rappel : la valeur de 5 000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ a été retenue en s'appuyant sur la méthode statistique du 95^e percentile. On estime en effet que l'on obtient une étendue représentative des valeurs, lorsque l'on en considère 95% à l'exclusion des 5% les plus hautes. Ces dernières sont alors définies comme « atypiques » et marquent un dépassement nécessitant une investigation approfondie. Appliqué aux valeurs constatées après l'incendie sur la voirie, dans les espaces extérieurs, ce repère a pour objectif d'identifier indistinctement les valeurs qui auraient été « atypiques » avant l'incendie ou qui le seraient devenues à cause de lui, et de vérifier qu'il n'y a pas de risque pour les personnes fragiles et en particulier les enfants dans ces zones.

Conclusions

Les dernières mesures effectuées le 1^{er} juillet 2024 conjointement par ITGA et le LCPP sont compatibles avec le « bruit de fond » et l'hétérogénéité de la présence de poussières de plomb relevés dans l'espace public parisien. Les concentrations mesurées sont également du même ordre de grandeur, autour de 100 µg/m² en moyenne, pour les deux laboratoires. Elles sont de plus toutes très inférieures à la valeur repère de 5000 µg/m². Enfin, les anciennes terres en pied d'arbres présentant des traces de plomb ont été remplacées par un revêtement stabilisé neuf.

En considérant l'ensemble de ces résultats et les travaux réalisés sur cet espace au mois de juin 2024, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France estime que les conditions sanitaires de l'élargissement du corridor situé entre l'Hôtel-Dieu et le chantier de la cathédrale, et donc sa réouverture au public, sont réunies.

Il conviendra toutefois de veiller :

- à la poursuite de la surveillance métrologique sur les zones de sol dur au droit de cet espace, au moins jusqu'à la fin des travaux de restauration de la cathédrale ;
- au nettoyage *a minima* hebdomadaire de ces zones ;
- au contrôle effectif de la fermeture du passage au public en cas d'éventuelle alerte plomb sur ce secteur (fermeture rapide et efficace des accès dès les résultats d'analyse connus) ;
- et enfin, de s'assurer que la manipulation de matériel ou d'engin, côté chantier, ou l'entrée et la sortie de personnel du chantier vers l'extérieur au niveau des portails d'accès les plus proches (P2 à l'ouest et P6 au nord-est), n'entraînent pas de transfert de poussières contenant potentiellement du plomb (envol, ruissellement) vers la zone tout juste ouverte au public ;
- et enfin, à la conservation de la mémoire de l'état du site vis-à-vis de la pollution au plomb, dans la perspective du réaménagement des abords de la cathédrale à horizon 2025-2027.

Par ailleurs, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France recommande de mettre en place un affichage, tel celui mis en place sur le parvis, informant les piétons fréquentant ce nouvel espace ouvert au public des gestes de prévention (notamment lavage régulier des mains à l'eau et au savon après un contact avec les sols et surfaces susceptibles de contenir du plomb) et de la mise à disposition sur le site Internet de l'Agence de tous les résultats des différentes campagnes de mesures réalisées autour du chantier de la cathédrale.

La Directrice adjointe
de la Délégation départementale de Paris

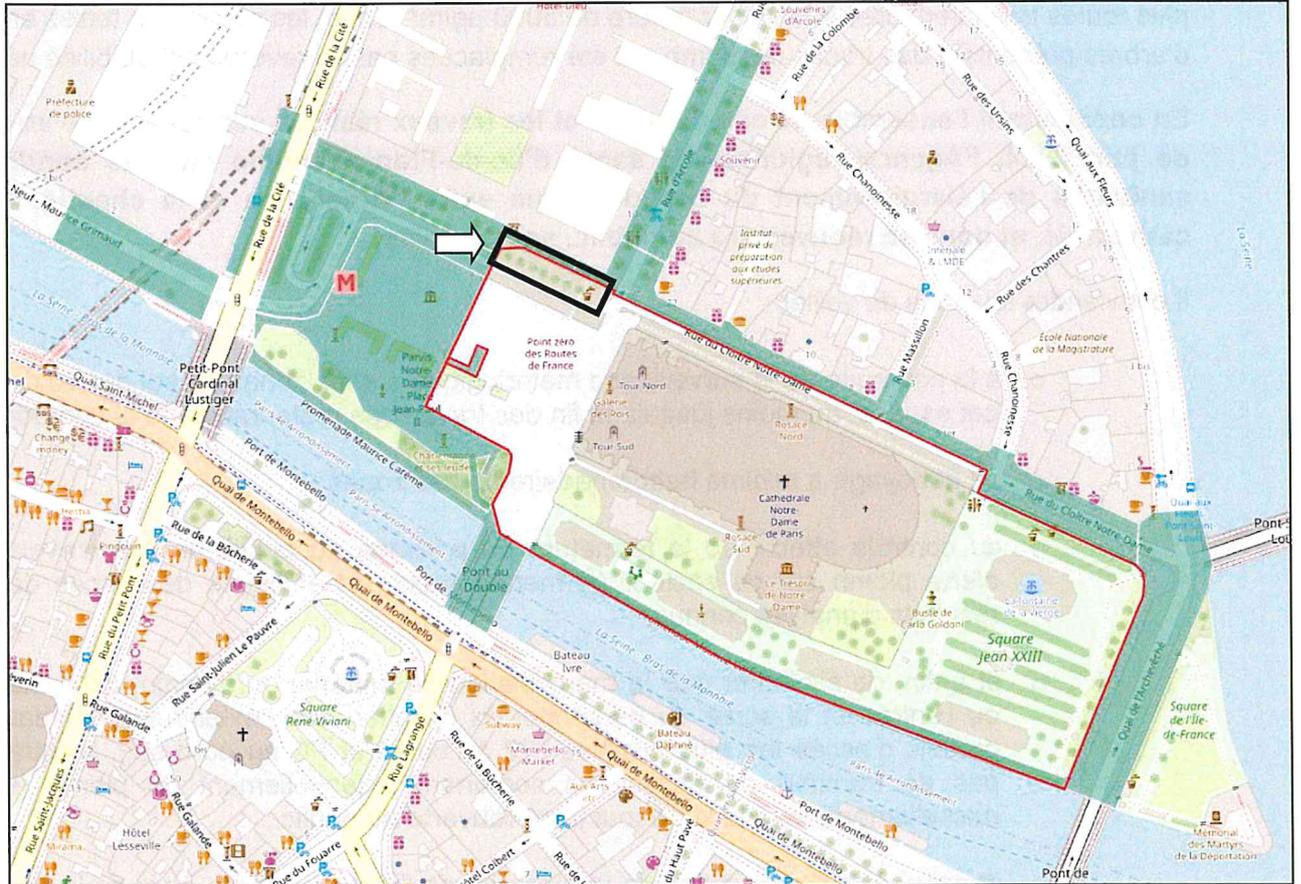


Lucie DUFOUR

**Annexe 1 – Localisation du corridor entre l’Hôtel-Dieu
et le chantier de la cathédrale Notre-Dame**

(en rouge : limites des zones inaccessibles au public au 1^{ER} Juillet 2024)

Fond de plan : Open Street Map

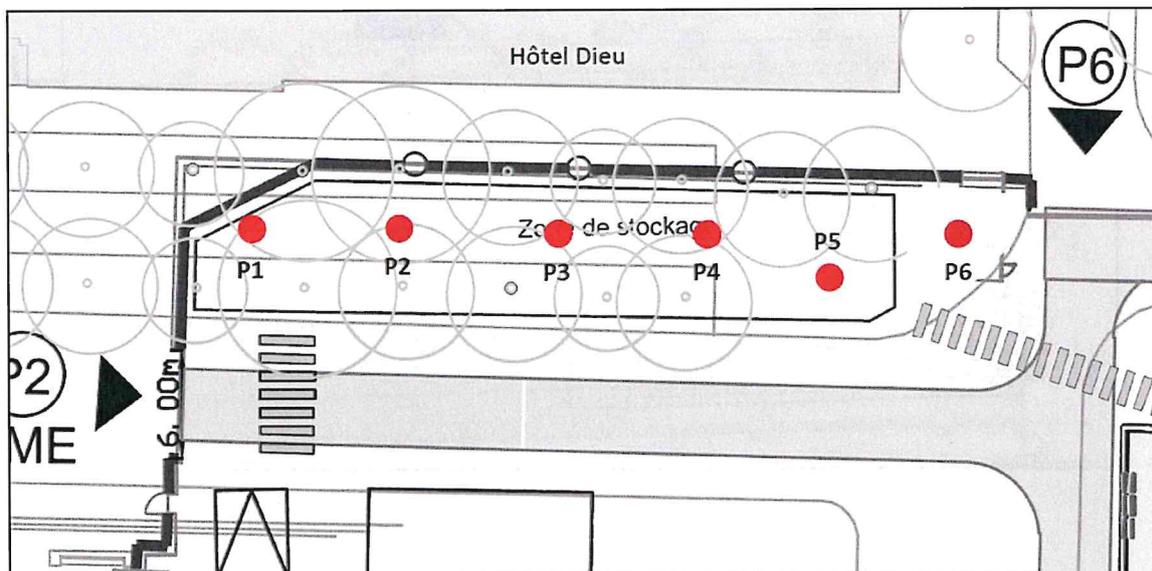


Annexe 2 – Résultat des campagnes de mesures sur le sol bitume (ITGA et LCPP, 1^{er} juillet 2024) au droit de la zone restituée au public

(Résultats donnés en $\mu\text{g}/\text{m}^2$, Pb acido-soluble)

Localisation	Zone	Surface	ITGA	LCPP
P1	Corridor Hôtel-Dieu	Bitume	34	45
P2			46	30
P3			33	<25
P4			63	40
P5			162	280
P6			295	75
Moyenne			105	82

Cartographie des mesures sur sol (bitume) – Campagne de prélèvements ITGA / LCPP du 1^{er} juillet 2024

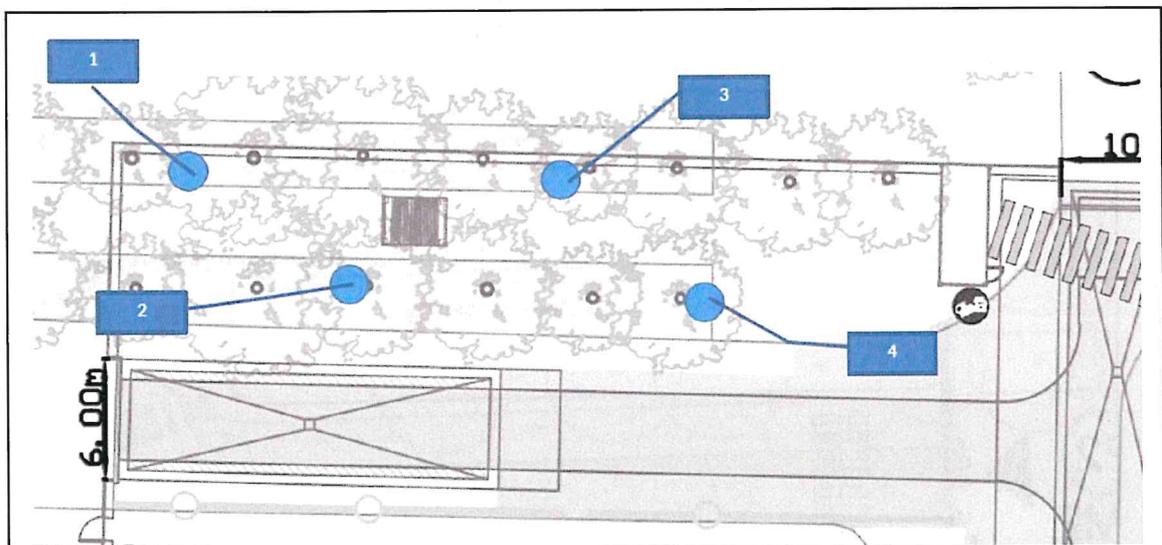


Annexe 3 – Résultat des campagnes de mesures sur les espaces verts (ITGA, 7 juillet 2022, 19 mars 2024) au droit de la zone restituée au public

(Résultats donnés en mg Pb/kg matière sèche)

Localisation/profondeur	Date	Zone	Surface	ITGA
P1 0-10 cm	07/07/2022	Corridor Hôtel-Dieu	Terre végétale	52
P2 0-10 cm				43
P3 0-10 cm				45
P4 0-10 cm				223
P1 0-10cm	19/03/2024			92
P2 0-10cm				155

Cartographie des prélèvements – 7 juillet 2022



Cartographie des prélèvements – 19 mars 2024

